



Compte-rendu de visite du projet EPIA (Echange de Pratiques Innovantes et Agroécologiques)

*Séance n°1 :
PPAM en agroforesterie chez Catherine Legrand*



Journée animée par : Daniele Ori (AGROOF), Stéphanie Hosford (FD CIVAM 30) et Claire Breit-Corbière (FD CIVAM 30)

Visite chez Catherine Legrand – Agroforesterie et PPAM

PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Localisation : Massillargues-Attuech (Gard) – à 10 min d'Anduze.

Installation en 2012 sur 6 ha avec des PPAM (thym, sarriette et origan), des amandiers et un verger, tout en agriculture biologique (AB). Les PPAM choisies sont typiquement méditerranéennes et donc adaptées au climat chaud et sec et au sol pauvre. Elle n'a pas d'accès à l'eau et n'irrigue donc pas. En parallèle de son activité agricole, Catherine est aussi élue de sa commune. Avant son installation, elle travaillait à l'INRA.

1. Parcelle 1 : amandiers et sarriette

a) Sol

Sol pauvre. Relief inégale, présence de cailloux et d'une dalle calcaire à un endroit à 70 cm de profondeur (rachitisme, voire mort des arbres plantés dessus). Zone typique de côteau méditerranéen.

Les arbres ont un jour montré des signes de carences (feuilles rose-grises), notamment en Bore. Catherine l'a corrigé avec une fertilisation foliaire bio (à effet rapide donc). Puis elle a planté du Sainfoin laissé pendant 2 ans pour enrichir le sol (racines pivotantes améliorent la structure, des nodules se forment et enrichissent le sol en azote, plante mellifère...). Un gyrobroyage a incorporé la culture au sol et depuis, elle a observé une réelle différence de croissance chez les arbres.



b) Environnement agricole

Ses voisins sont principalement des vignobles conventionnels. Elle a mis des haies pour limiter le risque de dispersion des produits phytosanitaires non bio vers ses parcelles. Malgré cela, Catherine a rencontré des problèmes de contamination de ses plantes avec des produits phytosanitaires de synthèse utilisés en viticulture, qui était détectable sur les produits. Les lots peuvent alors être refusés par le certificateur bio. Afin de remédier à ce problème, elle communique avec ses voisins pour coordonner au mieux ses récoltes et leurs traitements. Il faut éviter qu'ils aient traité la veille.

c) Installation

Antécédent de la parcelle : friche de vignes arrachées.

A son installation, Catherine avait peu d'expérience dans ce domaine. L'organisation des arbres et de la parcelle s'est donc faite avec peu de critères pris en compte. 10 m entre chaque rangée d'arbres et 5 rangées de sarriette plantées entre. Aujourd'hui, seulement 4 car les arbres grandissent.

2 ateliers de production (PPAM et amandiers) qui demandent des outils différents : l'investissement de départ était important.

Avant plantation, les arbres doivent être commandés plusieurs mois voire un an en avance au pépiniériste (le délai peut varier en fonction du pépiniériste et des variétés plus ou moins rare demandées). Catherine a donc d'abord planté les PPAM puis les amandiers un an après.

Pour les PPAM, Catherine s'est adressée à la SARL du Tilleul à Château Renard, qui a une grande capacité de production et est rapide. Elle a acheté des mini-mottes sur plaque (240/plaque), qu'elle a planté avec une planteuse mécanique attelée derrière un tracteur. Une fois plantés, elle passe un rouleau directement sur les plants (qui ne cassent pas !) et les arrose rapidement au pied, sinon ils se dessèchent rapidement. Ce premier arrosage se fait avec un pulvérisateur viticole rempli d'eau. Elle affirme avoir un très bon taux de reprise à la plantation. Par la suite, les PPAM ne sont plus irrigués car Catherine n'est pas équipée et n'a pas d'accès à l'eau sur ces deux parcelles.



d) Gestion des adventices et travail du sol

Catherine n'a pas essayé le paillage mais a des collègues qui ont testé le paillage plastique biodégradable. Ça se désintègre en faisant pleins de bouts, on le récolte avec les plants et ensuite le tri est impossible.

Quand les PPAM sont encore jeunes, elles ne sont pas encore reliées en cordon et les adventices poussent donc entre les pieds sur la rangée. Un désherbage manuel est alors nécessaire. Une machine créée par l'Atelier Paysan (cf lien en fin de page) permet de passer entre les plants sur la rangée avec un système de croisement.

Une autre solution est aussi de choisir des essences/un enherbement de plantes phytocides, produisant des huiles ou des molécules toxiques pour les adventices. Mais un risque est de polluer sa propre production d'huile avec ces dernières.

Plus les adventices se développent, plus la production finale de plantes séchées ou d'huile est polluée, plus la qualité baisse et donc plus la rémunération finale est basse.

A son installation, Catherine a suivi les recommandations de fiches techniques classiques pour son cas (friche de vigne arrachée bio depuis 3-4 ans). Elle a donc labouré la terre et apporté une fumure de fond avant la plantation. L'inconvénient de ce procédé (labour puis fumure sur friche) = développement très fort des adventices !

Aujourd'hui, elle ne laboure plus. Elle déchaume puis passe un vibroculteur qui décompacte sur les 20 premiers cm, sans retourner la terre.

Avant de s'installer, il est recommandé de bien connaître son sol en faisant des analyses et des fosses pédologiques et en observant la flore naturelle à différents moments de l'année. Il faut ensuite bien construire son projet et ses objectifs. Et adapter son travail du sol en fonction.

Le désherbage est mécanique avec un vibroculteur de vigneron, sur l'inter-rang (elle a enlevé les dents du milieu pour laisser passer la rangée de PPAM).

e) Séchage des plantes

Difficulté rencontrée pour construire son propre séchoir car il lui faudrait construire elle-même un dispositif de planches trouées surélevées (pour laisser passer l'air) de 30 m² avec de l'air chaud qui sèche. Trop coûteux.

Alors pour sécher ses récoltes, elle fait appel à un prestataire, mais en fonction des années et du personnel, la qualité est fluctuante. Plus on maîtrise soi-même sa chaîne de production de A à Z, plus la qualité est susceptible d'être haute.

f) Amandiers:

Plantation

Deux variétés mises au point par l'INRA : Lauranne (autofertile et polinisatrice) et Ferragnes (très productive). Au début, elle a planté un rang de Lauranne pour 2 de Ferragnes. Les plantations se sont faites l'hiver en racines nues. Avantages de la racine nue : il est possible de vérifier la qualité des racines, contrairement à en godet ou en container. Le porte-greffe est un hybride (pêcher/amandier), adapté au sol argilo-calcaire. Le bourgeon greffé dessus s'est développé pendant 1 an. L'idéal pour le rapport qualité prix est de prendre des scions d'1 an car les scions de 2 ans

coûtent plus cher et reprennent moins vite après transplantation. De plus il y a plus de chances pour que les racines soient abîmées.

Pralin : mélange de taupinière, bouse de vache et d'argile. A mettre lors des plantations (pratique au Bec Hellouin). Mais cette pratique demande beaucoup de main d'œuvre et est très chronophage. Faire appel à un chantier collectif peut être une solution.

Coût des plants : 12-15€/plant si commandés en grande quantité. Il faut aussi compter la protection aux pieds des jeunes plants.

Les amandiers deviennent productifs au bout de 5 ans. Catherine commence ses premières récoltes depuis 2 ans. A titre de comparaison, les noyers sont productifs à partir de 10 ans et les abricotiers 3 ans : l'agroforesterie est donc un investissement sur le long terme ! En attendant la rentabilité de l'atelier arbres, les cultures intercalaires (ici les PPAM) permettent d'avoir un revenu.

Récolte

Les amandes sont récoltées, la gomme est enlevée et laissée sur la parcelle. Elles sont cassées et triées avec une machine faite par les étudiants BTS chaudronnerie d'un lycée technique. Catherine a travaillé avec cette classe pendant 2 ans (1 an de recherches et 1 an de mise au point) pour fabriquer cette machine à moindre coût.

Catherine rencontre des problèmes avec les sangliers, malgré que la conduite des arbres soit haute (la récolte est moins pratique mais la hauteur des fruits dissuade les sangliers).

Commercialisation

Catherine commercialise principalement en circuits courts (magasin de producteurs et AMAP). La demande est très forte, elle n'a pas de problème pour écouler sa production.

2. Parcelle 2 : fruitiers divers et thym

Plusieurs sortes de fruitiers sont mélangés sur la parcelle : 2 à 4 arbres par variétés, groupés dans la même zone par praticité mais avec une alternance d'arbres à noyau et à pépin sur la même rangée. 3 rangées de thym remplissent l'inter-rang d'arbres. La priorité est donnée à ces derniers : une fois les arbres complètement matures, les PPAM vont disparaître. Les arbres ont été plantés en 2017. Ils ne sont pas irrigués mais ont été arrosés manuellement lors de leur plantation. Elle a également arrosé les jeunes arbres pendant la sécheresse. Mais sinon l'arrosage systématique favorise l'enracinement superficiel et cela provoque une mauvaise résistance à la sécheresse. De plus, le goutte à goutte attire les sangliers.

Types d'arbres : pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, figuiers, cerisiers, cognassiers.

Antécédent parcellaire : idem, ancienne vigne arrachée.



Elle creuse les trous pour planter les arbres grâce à une tarière viticole sur tracteur. Mais le diamètre est un peu trop petit (60 cm) il lui faudrait un diamètre de 80 cm dans l'idéal.

Les variétés ont été choisies pour leur résistance aux maladies et pour leur goût, achetées à une pépinière bio de Génolhac. L'achat de plants certifiés bio n'est cependant pas obligatoire pour obtenir la certification car il y a un manque d'approvisionnement pour certains arbres. Obtenir une dérogation est facile, il faut pouvoir montrer qu'on n'a pas trouvé ce que l'on cherchait en bio.

La plantation du thym s'est faite à la main car les plants étaient encore trop jeunes et petits pour la motteuse. Les boutures sont très facilement réalisées.

Nuisibles : Une protection contre les rongeurs est installée en bas des arbres. Problème des chevreuils qui mangent les bourgeons. Catherine projette de clôturer la parcelle.

Catherine transforme aussi sa récolte : confiture, chutneys, sirop... et la vend en circuits courts. Les fruits frais bio rencontrent aussi une forte demande. Elle n'a pas de mal à vendre, même en faible quantité à la Biocoop locale.

Attention , quand on a plusieurs cultures il faut que les périodes de pic de travail ne soient pas en même temps.



Liens utiles

- [Site SCOP AGROOF: Société coopérative et participative spécialisée en Agroforesterie](#)
- [Site de la Ferme le Boulidou](#)
- [Fiche SMART Ferme le Boulidou](#)
- [Site Arbratatouille: Projet de recherche en agroforesterie maraîchère](#)
- [Projet CASDAR SMART: Les associations fruitiers-maraîchage](#)
- [Site de l'atelier paysan, Coopérative d'autoconstruction d'outils agricoles](#)
- [Ico-Système: Plateforme de formation en agroécologie](#)
- [Site d'Altereco \(autonomie énergétique, serres bioclimatiques\)](#)